



**Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont  
du lundi 14 décembre 2015, convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux**

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'626 convoqués par voie de « tout ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>82 – ( 5.04 %) y compris les membres du Conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Christophe Terreaux pour la table côté café M. Baptiste Bossel pour la table centrale et le Conseil communal M. Vincent Castella pour la deuxième table avant les fenêtres Mme Marianne Rouiller pour la table côté fenêtres</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>Aucun</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation du 26 novembre 2015</i>

---

**Ouverture de l'assemblée par Monsieur Jean-Bernard Chassot, syndic,**

Citoyennes et Citoyens de Vuisternens-devant-Romont, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs.

Le Conseil Communal a le plaisir de vous saluer et de vous accueillir à La Joux pour cette assemblée communale convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et du mode de convocation décidé en début de législature. Bienvenue également aux nouvelles et nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois.

**Avant de déclarer l'assemblée ouverte, je vous demande si vous avez des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée.**

Ce n'est pas le cas.

**J'ouvre officiellement cette assemblée communale de Vuisternens-devant-Romont du 14 décembre 2015 et il est 20h03.**

J'aimerais nommer des scrutateurs, soit un par table :

- Monsieur Christophe Terreaux
- Monsieur Baptiste Bossel
- Monsieur Vincent Castella
- Madame Marianne Rouiller

Est-ce que ces personnes acceptent cette tâche ? Oui.

Je les en remercie.

Nous allons donc pouvoir délibérer selon l'ordre du jour et passer au point 1

## **1° Procès-verbal de la dernière assemblée, respectivement l'assemblée du 20 avril 2015**

Ce procès-verbal était à disposition à l'administration communale, pour celles et ceux qui souhaitaient le lire, raison pour laquelle nous n'allons pas le relire ce soir.

*Est-ce que quelqu'un a des observations ou des remarques à formuler concernant le PV du 20 avril dernier ?*

Ce n'est pas le cas, le Conseil Communal vous propose d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

**Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

Je vous remercie et passe au point 2 de l'ordre du jour.

## **2° Correctif budget**

### **2.1 Crédit d'acquisition des deux véhicules édilitaires**

Le conseil communal a procédé à l'acquisition, après avoir consulté la commission financière, de deux véhicules pour les services des eaux et des routes de la commune pour un montant total de Fr. 100'000.-. Ces deux véhicules vous les avez peut-être déjà vus sillonner les routes et quartiers de la commune, conduits par nos employés communaux, André Oberson et Frédéric Haüsler.

Pourquoi ne pas avoir d'abord présenté cet investissement lors de cette assemblée et les avoir acquis en 2016 ?

Dans les faits, la commune ne disposait pas de véhicule pour Frédéric Haüsler et ce dernier utilisait son propre véhicule. Son véhicule étant arrivé en fin de vie, il aurait dû acquérir un nouveau véhicule personnel qui réponde au besoin de la commune. Cela n'est tout simplement pas exigible de la part d'un employeur et le Conseil communal a procédé à une évaluation des besoins en tenant compte de l'âge du véhicule d'André Oberson. Une délégation du conseil communal s'est rendue au salon des véhicules pour collectivités publiques et à trouvé les véhicules répondant aux besoins de nos employés. L'urgence était de remplacer le véhicule de Frédéric Haüsler, mais en acquérant les deux véhicules en même temps, nous avons obtenu un rabais supplémentaire.

La commission financière a été convoquée et a autorisé le Conseil communal à réaliser cette dépense sur le budget 2015, raison pour laquelle vous êtes appelés à accepter ce correctif, étant précisé que cet investissement a été financé par les liquidités à disposition.

Je passe la parole à M. Jérôme Bifrare pour vous présenter l'incidence budgétaire (plan de financement annexé).

M. Jérôme Bifrare donne un explicatif concernant les chiffres relatifs au financement des véhicules.

Merci à M. Jérôme Bifrare.

Y a-t-il des questions sur cet objet ?

Si ce n'est pas le cas je passe la parole au représentant de la commission financière pour le rapport de celle-ci, en précisant que le financement de cet investissement a été fait par les disponibilités bancaires de la commune.

Le Président de la commission lit le rapport et propose à l'assemblée d'accepter cette acquisition (rapport annexé).

Merci à la commission financière et nous passons au vote.

Le Conseil communal vous remercie d'accepter cet investissement de Fr. 100'000.- en levant la main.

**L'acquisition des véhicules est acceptée à l'unanimité.**

Je vous remercie et passe au point 3 de l'ordre du jour.

### **3° Budget 2016**

#### **3.1 Présentation générale du budget de fonctionnement**

L'élaboration du budget communal est toujours une tâche complexe à réaliser et comme vous avez pu le constater, il se solde par un bénéfice d'un peu plus de Fr. 10'000.-, pour un total de charges avoisinant les Fr. 8'000'000.-. Le budget est meilleur que pour l'année 2015 et ceci est dû aux effets des lotissements de la Condémine et du Haut du Pré ainsi que les immeubles construits en dessous de la poste. La situation est rendue favorable par la nouvelle loi scolaire qui fait prendre à l'état le 50% des salaires des enseignants primaire et secondaire à sa charge (auparavant 35% l'état et 65% les communes pour le primaire et 65% l'état et 35% les communes pour le secondaire). Les transports scolaires seront mis à la charge des communes en compensation de cette nouvelle clé, mais pas avant 2018, ce qui permet au conseil communal de boucler le budget 2016 sans grande difficulté. Il n'y a pas de quoi pavoiser, car à partir de 2018, nous le verrons lors de la présentation de la planification financière, les années seront plus difficiles. Je vais passer la parole au responsable des finances, Monsieur Jérôme Bifrare, pour qu'il passe en revue le budget de fonctionnement du ménage communal, chapitre par chapitre en y apportant des commentaires. Nous déciderons ensuite d'un investissement puis la commission financière fera un rapport final et nous procéderons au vote des budgets d'investissement et de fonctionnement.

M. Jérôme Bifrare détaille les postes du budget et les explique.

Je remercie Jérôme Bifrare pour ces explications.

Je passe au point suivant

## **3.2 Présentation du budget des investissements**

### **3.2.1 Crédit d'étude et concours halle de gym**

L'évolution démographique et l'introduction de la deuxième enfantine font que la halle de sport a atteint ses limites en termes de disponibilité et en mai 2013, nous vous avons demandé un crédit pour une étude de faisabilité, ce qui a été fait.

La loi scolaire impose trois périodes hebdomadaires de gymnastique pour les primaires et deux pour les enfantines. Actuellement nous n'arrivons pas, avec les infrastructures existantes, à répondre à cette obligation et une carence en disponibilité horaire est confirmée.

Nous devons solutionner le problème soit par un déplacement des élèves vers d'autres communes soit en construisant une deuxième salle de sport.

La première alternative n'est pas raisonnable car il y aurait lieu de déplacer les élèves et d'investir ailleurs, car les communes voisines n'ont pas de disponibilité sans agrandissement.

La deuxième alternative est privilégiée et le Conseil communal souhaite réaliser un concours dans le secteur du centre scolaire et de la halle de sport pour doubler la halle actuelle et profiter de cet agrandissement pour y inclure l'accueil extrascolaire et ramener l'école maternelle sur le même site. Les éléments suivants ont guidé le Conseil communal dans ses réflexions.

La capacité actuelle du centre scolaire. Nous disposons de deux salles de réserve. Cette année nous n'avons pas ouvert de classe à deux unités près. L'AES occupe une salle de classe également et à terme il faudra la libérer pour le scolaire. De nouveaux locaux pour l'AES devront être trouvés.

Un étage supplémentaire pourrait être réalisé sur le centre scolaire actuel mais cela ne résout pas le problème de la carence pour la salle de sport. Le centre scolaire actuel va absorber l'augmentation démographique pour autant que seule l'affectation scolaire lui soit attribué et non l'extrascolaire. Raison pour laquelle l'AES doit être déplacé.

La problématique de l'école de Villariaz (vétusté du bâtiment) va demander de gros investissements, il faudra tenir compte des facteurs suivants : Minergie P – bâtiment protégé – enveloppe extérieure – système chauffage – etc. Près d'un million de franc devra être investi à Villariaz pour mettre le bâtiment aux normes lorsqu'on envisagera des travaux.

Actuellement les enfants de l'AES prennent leurs repas dans le hall de la halle de sport et la place est limitée et devient insuffisante. Une cantine scolaire pour l'AES actuel et pour les besoins futurs doit être réalisée.

Compte tenu des incertitudes avec la salle actuelle du St-Jacques, le problème de locaux pour les sociétés ne peut être occulté (salle de réunions – loto – manifestation – concert).

La commune dispose d'un fond d'infrastructures pour abris PC de Fr. 700'000.-. Ce montant, s'il n'est pas utilisé par la commune, sera automatiquement remis dans un pot commun cantonal pour la PC à partir de 2020. Par la suite il n'y a aucune certitude que cet argent revienne à Vuisternens, alors qu'en l'utilisant actuellement, ce montant paie les fondations d'une nouvelle halle.

Des subventions étatiques sont encore possibles actuellement mais ne sont plus garanties dans le futur. Les constructions scolaires et sportives pourraient devenir entièrement à charge des communes.

Les communes de Grangettes et du Châtelard doivent également trouver des plages horaires de sport pour leur cercle scolaire. Actuellement les enfants de ses communes se rendent à Sorens et Orsonnens. Nous avons approché ces deux communes et elles ont manifesté leur intérêt pour participer à l'investissement ou louer des plages horaire à Vuisternens.

La deuxième alternative est donc clairement privilégiée par le Conseil communal qui souhaite réaliser un concours dans le secteur du centre scolaire et de la halle de sport, pour doubler la halle actuelle et y réaliser une halle double polyvalente en y incluant l'accueil extrascolaire et l'école maternelle sur le même site.

Le Conseil communal demande de ce fait à l'assemblée un crédit de Fr. 500'000.- pour réaliser un concours d'architectes et préparer le projet, si possible jusqu'à la mise en soumission des travaux, de manière à pouvoir demander, lors de la prochaine assemblée communale des budgets, un crédit d'investissement qui devraient avoisiner les six millions de francs.

J'ouvre la discussion sur cet objet.

*Ne faudrait-il pas mieux investir plus dans le bâtiment scolaire de l'école de Villariaz ?*

Notre centre scolaire est regroupé à un seul endroit sur le territoire de la commune et c'est un gros avantage. Refaire quelque chose ailleurs induit des déplacements à financer et organiser.

*Pour combien d'année on devrait-on disposer de cette halle, une année ou deux ?*

On va avoir un pic démographique d'ici 2 à 3 ans, puis une stagnation, mais pas une diminution. Il faut aussi penser au « futur nouveau » PAL pour 2019, rien ne nous permet de dire que nous ne pourrions pas mettre en zone de nouveaux terrains, ce qui pourrait entraîner une augmentation de la population.

*Pour les salles de classe, je pense qu'il faut faire quelque chose, mais pour le sport, ne peut-on pas trouver une autre solution, comme des journées de sport ? Nous n'aurions pas besoin de faire une nouvelle halle.*

Pour l'instant le canton tolère ce genre de fonctionnement (camp vert, camp de skis), mais cela ne va pas durer et c'est mieux d'anticiper une future injonction du canton que de devoir rattraper ce qui ne pourra l'être. La loi demande de fournir une activité hebdomadaire.

*Ne peut-on pas compenser les heures de gym par des heures de piscine ?*

Les heures d'utilisation de la piscine seront garanties dans le futur, mais ces périodes ne suffiront pas à compenser le manque d'heures de sport.

*Je parle pour l'Intersociété. Si nous organisons des lotos, sera-t-il possible de disposer d'une infrastructure comme une cuisine ? Et au sujet des places de parc, y en aura-t-il assez ?*

Le conseil communal veut construire quelque chose de polyvalent qui puisse servir à plusieurs activités. Il pourrait y avoir une cuisine, pas de soucis pour les places de parc.

*Pour le montant de Fr. 500'000.-, est-il déductible par la suite ?*

Oui. Le concours ne va pas coûter ce prix. L'idée est d'avancer le plus possible afin d'avoir un prix le plus juste possible et d'éviter de mauvaises surprises.

*Avant d'investir ces Fr. 500'000.- est-on sûr de pouvoir financer la suite (frais de fonctionnement) ?*

Avec le taux d'impôts actuel, ce n'est pas possible, il faudra de toute façon le revoir, surtout en fonction des homes et du futur CO.

*Au sujet de la hausse d'impôts, n'avions-nous pas déjà pensé au franc ?*

Non, Fr. 0.95.

*Si on investit pour louer la salle, on peut la rentabiliser dans d'autres cas que le sport ou les lotos ?*

L'idée est d'avoir une salle polyvalente.

*On va mettre Fr. 500'000.- pour du vent, il n'y a rien à la fin des études.*

Le but n'est pas de ne rien faire, mais bien de pouvoir aller jusqu'à la mise en soumission. Il est clair qu'avec cette somme, les travaux n'auront pas encore commencé, mais les travaux d'étude seront finis. Le conseil communal veut pouvoir disposer de chiffres précis, il ne veut pas revivre l'expérience des homes.

*Si on accepte les Fr. 500'000.- ce soir, on accepte la future construction, si on a peur, on n'accepte pas.*

Oui, il en est de même pour somme de Fr. 100'000.-

*Etudier est très important et ça fait longtemps qu'on en parle, il faut y aller, il en va des jeunes et de l'avenir de la commune.*

*Il faut savoir si on veut cette infrastructure ou pas. Pour nos enfants, pour les activités communales, pour le sport, il faut un centre fort qui amène autre chose. Si on regarde ailleurs, on constate que les choses bougent. On doit regarder vers l'avenir.*

*Il ne faut pas se loupier au niveau du budget...c'est très important*

C'est ce qu'on ne veut pas.

*Y at-il assez de terrain ?*

Ce sera le concours d'architecte qui donnera la réponse, ils doivent avoir des idées et on verra laquelle est la meilleure. Il faut utiliser la place actuelle. Le jury devra se déterminer sur des critères encore à choisir.

*Il n'y a rien de mieux que d'avancer, mais il ne faut pas aller tête basse, il faut bien définir ce que ça coûtera, aussi pour l'entretien.*

Le conseil communal ne cache pas qu'une augmentation d'impôts est inévitable et elle viendra de toute façon.

*L'emplacement sera-t-il différent ou dans la forêt ?*

Non il restera le même. On peut excaver sous la place pavée et créer de l'espace sur 2 ou 3 étages. Le conseil communal n'a pas le concept, il faudra créer un cahier des charges. Le concours sera préparé par un bureau d'architecte pour répondre à nos besoins. Le but est de rester sur place et d'utiliser l'espace disponible.

*Il risque d'y avoir des problèmes de voisinage, une augmentation de la circulation et du bruit.*

Il ne s'agit pas de construire une salle de disco, cet agrandissement ne devrait pas déranger le voisinage.

*Si l'assemblée communale de ce soir décide s'engager en acceptant cet investissement et que l'année prochaine l'assemblée, au vu de l'augmentation d'impôts et du montant relatif à la construction décide de ne pas donner suite, que fait-on ?*

Oui, il y a un risque, c'est le jeu de la démocratie. On espère que les mêmes personnes reviendront l'année prochaine.

Il n'y a plus d'autres questions, je passe la parole au représentant de la commission financière pour le rapport en précisant que le financement de ces Fr. 500'000.- se fera par les disponibilités bancaires de la commune ou l'emprunt si nécessaire.

Rapport de la commission financière (annexé).

Merci à la commission financière pour son rapport et nous passons au vote.

Le Conseil communal vous propose d'accepter cet investissement de Fr. 500'000.- en levant la main.

**Le crédit d'étude et concours pour la halle de gymnastique pour un montant de Fr. 500'000.- est accepté par 70 oui, 4 contre et 8 abstentions.**

Je vous remercie et passe au point suivant.

### **3.3 Rapport de la commission financière**

Le représentant de la commission financière a la parole pour le rapport global du compte de fonctionnement et celui des investissements (annexé).

Merci au représentant de la commission financière pour ce rapport et nous passons au point :

### **3.4 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements**

Je soumetts donc à l'assemblée, d'abord l'approbation du budget d'investissement avec les objets décidés précédemment. Celles et ceux qui l'accepte sont priés de lever la main s'il vous plait.

**Le budget des investissements est accepté à l'unanimité moins 1 voix.**

Puis nous passons à l'acceptation du budget de fonctionnement. Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

**Le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.**

Je vous remercie et aborde le point suivant.

### **3.5 Planification financière 2016/2021**

Je passe la parole à M. Jérôme Bifrare.

Jérôme Bifrare donne des informations détaillées.

Je remercie M. Jérôme Bifrare pour ses explications et vous demande si vous avez des questions.

#### **4° Election complémentaire à la commission financière**

Article 19 de la loi sur les communes

Articles 9 à 9g du règlement d'exécution de la loi sur les communes

Monsieur Dominique Butty, président de la commission ayant démissionné en juin dernier, nous devons pourvoir à son remplacement. En effet, l'article 9g du règlement d'exécution de la loi sur les communes prévoit qu'en cas de vacance d'un siège, une élection complémentaire a lieu selon les articles 9a à 9g du présent règlement. Il ne peut être renoncé à l'élection complémentaire que si la vacance devient effective dans les six mois avant la fin de la législature et à la condition que le quorum soit préservé.

Nous devons donc procéder à l'élection d'un nouveau membre à la commission financière et le Conseil communal a approché Monsieur Frédéric Richoz, ingénieur électricien et habitant Vuisternens-devant-Romont. Il accepterait le mandat avec plaisir.

Je demande donc s'il y a d'autre candidature dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

**Monsieur Richoz est proclamé élu sans scrutin et avec applaudissements.**

Je vous remercie et passe au point suivant.

#### **5° Information du projet du site d'orientation de la Glâne**

Présentation PowerPoint.

Jean-Bernard Chassot présente le projet et précise que le 28 février, les citoyens devront voter sur ce projet.

## 6° Divers

Est-ce que quelqu'un souhaite la parole dans les divers.

*La route de Villaraboud est toujours fortement utilisée, une solution est-elle prévue ?*

Cette route n'est pas concernée par les travaux encore à réaliser. Comme vous le savez, un recours a été déposé contre la démolition du Cerf. C'est le TC qui doit statuer, nous sommes dans l'attente de cette décision.

Si ce n'est plus le cas, je voudrais vous remercier toutes et tous pour votre participation à cette assemblée des budgets. Je remercie mes infatigables collègues du Conseil communal ainsi que l'ensemble du personnel communal pour tout le travail accompli, toujours avec enthousiasme et conviction, ceci tout au long de l'année pour le bien de notre collectivité.

Cette assemblée de décembre rime également avec dernière assemblée de la législature, sauf assemblée extraordinaire. L'assemblée des comptes se déroulera en principe après les prochaines élections communales. Aussi deux de mes collègues ont clairement exprimé leur souhait de mettre un terme définitif à leur mandat de conseillère communale. Ce sont Mesdames Chantal Oberson et Juliette Tardent.

Ces deux collègues ne se représenteront pas pour la prochaine législature et leur choix se doit d'être respecté. Aussi je voudrais ce soir, relever leur excellent travail au sein de la commune en les remerciant chaleureusement pour leur passage à l'exécutif communal, leur engagement en faveur de la cause publique et leur franche camaraderie. Ce fut un plaisir, chères collègues, de travailler et de collaborer avec des personnes intègres, loyales et sérieuses. Même si au sein d'un exécutif les avis divergent parfois et que les discussions en deviennent intenses, le respect mutuel a toujours été le fondement de nos délibérations et ceci pour le bien de la collectivité. Chantal et Juliette soyez vivement remerciées pour votre contribution au bien être de notre collectivité.

Je tiens chères Conseillères communales à vous exprimer toute la gratitude de vos collègues du Conseil Communal et de la population de Vuisternens-devant-Romont pour l'immense travail accompli et vous souhaite, le meilleur pour la suite.

Je crois que ces personnes méritent vos applaudissements.

Merci également à Messieurs Raymond Menoud, Jérôme Bifrare, Jean-François Girard et Christian Pittet qui acceptent avec moi de se représenter pour la prochaine législature.

A vous chères citoyennes et chers citoyens j'énonce, au nom du Conseil communal, le souhait que pour vous et pour tous ceux que vous aimez, 2016 soit une belle et grande année, une année de bonheur, d'espérance, de joie et de santé, une année de réalisation pour vos projets et ambitions personnels, une année solidaire. Je formule le vœu que vous ayez tous auprès de vous la tendresse, l'amitié, le geste généreux ou tout simplement la parole qui vous aidera à franchir les difficultés que nous impose la vie.

Et pour perpétuer la coutume, une agape vous sera servie directement après l'assemblée.

Je lève cette assemblée communale de Vuisternens-devant-Romont du 14 décembre 2015 et il est 22 heures.

Merci et bonne soirée.

---

Le secrétaire

Le syndic

Ph. Monney

J.-B. Chassot

---